

Date et heure de dépôt : ..... Campus SCASC : .....  
Numéro de dossier unique :

**CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**STAGES MULTISPORTS ET À THÈME - BOUC-BEL-AIR**  
**PAGE À JOINDRE À VOTRE DOSSIER**

**RAPPEL**

Il est désormais nécessaire d'actualiser / de créer votre dossier annuel d'ouverture de droits à chaque changement d'année civile directement **en ligne via le lien <https://claps.univ-amu.fr/>**.

**Seuls les dossiers remis COMPLETS sont pris en compte.**

Les enfants n'ayant pas bénéficié de stage/séjour depuis l'été 2023 sont prioritaires.

Seul le mail de confirmation envoyé par le SCASC rend l'inscription définitive.

**Pièces à fournir :**

- Attestation de **Responsabilité Civile** (mention « extrascolaire » ou « vie privée » obligatoire), dont la date de validité couvre la période du stage.
- Bulletin d'inscription SCASC.**
- Fiche d'inscription de la Pignata** - photographie de l'enfant **obligatoire (p. 3-4)**.
- Fiche sanitaire de liaison (p. 5-6)**. Pour la partie vaccination fournir la **photocopie du carnet de santé**.
- Paiement (cocher le ou les mode.s de paiement choisi.s) :**
  - Carte bancaire** (paiement en ligne en 1 ou 3 fois)
  - Chèque** bancaire à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université (possibilité acompte/solde, cf. conditions générales).
  - Chèques-Vacances** (cf. p. 7 et 8 : Conditions Générales).

**Maximum 90% du paiement.** Vous devez remettre ces chèques lors du dépôt du dossier à votre SCASC de rattachement, et les libeller au crayon à papier au nom de la Pignata.

**TAUX DE SUBVENTION : ..... %**

**PRIX : ..... €**

## STAGES MULTISPORTS ET À THÈME- BOUC-BEL-AIR

### BULLETIN D'INSCRIPTION SCASC

<b>Date(s) au choix : possibilité 1 ou 2 semaines – merci de cocher la/les case(s) ci-dessous</b>	
<input type="checkbox"/> <b>Session 1</b> : du lundi 08 au vendredi 12 juillet 2024 <input type="checkbox"/> <b>Session 2</b> : du lundi 15 au vendredi 19 juillet 2024 <input type="checkbox"/> <b>Session 3</b> : du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2024 <input type="checkbox"/> <b>Session 4</b> : du lundi 29 au vendredi 02 août 2024	<input type="checkbox"/> <b>Session 5</b> : Du lundi 05 au vendredi 09 août 2024 <input type="checkbox"/> <b>Session 6</b> : Du lundi 12 au vendredi 16 août 2024 (4 j) <input type="checkbox"/> <b>Session 7</b> : Du lundi 19 au vendredi 23 août 2024 <input type="checkbox"/> <b>Session 8</b> : Du lundi 26 au vendredi 30 août 2024
<input type="checkbox"/> <b>Multisports</b> (6/12 ans – Toutes les sessions) <input type="checkbox"/> <b>Équitation</b> (8/12 ans - Sessions 1, 2, 3, 5 et 7) <input type="checkbox"/> <b>Escalade</b> (6/12 ans – Sessions 1, 2, 3, 5 et 7)	<input type="checkbox"/> <b>Football</b> (6/12 ans Sessions 1, 2, 3, 5 et 7) <input type="checkbox"/> <b>Cap Fiesta</b> (9/15 ans – Sessions 3 et 5) <input type="checkbox"/> <b>Golf</b> (7/12 ans – Sessions 1, 2, 3, 5 et 7)
<b>Transport : merci de cocher votre choix</b>	
<input type="checkbox"/> <b>SANS TRANSPORT</b>	<input type="checkbox"/> <b>AIX-EN-PROVENCE</b> (à partir de 7 inscrits)
<input type="checkbox"/> <b>MARSEILLE 5<sup>ème</sup></b> Bd Chave / Sakakini (à partir de 7 inscrits) Arrêt de bus RTM n°72 « Siddi Brahim »	<input type="checkbox"/> <b>MARSEILLE JOLIETTE</b> Place de la Joliette (à partir de 7 inscrits) Arrêt de bus RTM n°35

### PARTICIPANT

**Nom** : ..... **Prénom** : .....  
 Date de naissance : ..... Sexe : ..... Taille (stage football uniquement) : .....

**PARENT : H**  **F**

Nom d'usage..... Prénom : .....  
 Père  Mère  Tuteur légal

Nom, prénom, courriel et téléphone du responsable légal de l'enfant, si différent du demandeur:  
 .....

### CONJOINT.E/COMPAGNON (COMPAGNE)

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

**Nom, prénom de la personne à prévenir en cas d'urgence :**

Tél. dom : ..... Travail : ..... Mobile : .....

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.e, nom et prénom du demandeur.se :

.....

#### **Certifie :**

- que la demande concerne un enfant qui est à **ma charge fiscale** ;
- l'exactitude des renseignements ainsi que l'authenticité des pièces justificatives fournies ;

#### **Accepte :**

Les conditions générales, ainsi que les conditions d'annulation disponibles ci-dessous, dans le catalogue enfance et sur l'Intranet (<https://www.univ-amu.fr/fr/intramu/partir-en-vacances>)

#### **Autorise/n'autorise pas :**

L'organisateur et le SCASC à utiliser, sans limitation de durée, la ou les photographies ou films de mon enfant pour les usages suivants :

- 1/Publications nationales et régionales :  oui  non
- 2/Publications sur le blog ou la page Web uniquement pour la durée du séjour/stage :  oui  non
- 3/Publications destinées à des fins commerciales :  oui  non
- 4/Publications AMU en interne (Intranet, affiches internes) :  oui  non

Fait à ....., le ..... Signature précédée de « Lu et approuvé »



## DOSSIER D'INSCRIPTION FICHE SANITAIRE

La Pignata • Oxlane village  
La Petite Bastide RN8 - BP 17 - 13320 BOUC-BEL-AIR  
Tél. : 04 42 94 02 54 - Fax : 04 42 22 92 55  
e-mail : base@lapignata.fr

Photo

Date de validité du ..... au .....

### L'enfant

**Nom :** ..... **Prénom :** .....  
SEXE : Masculin  Féminin  Né(e) le : .....

### Le responsable de l'enfant

père  mère  tuteur   
Nom : ..... Prénom : .....  
État Civil : Célibataire  Marié  Veuf  Divorcé  Vie maritale   
Adresse : .....  
..... Responsable légal      Personnes en cas d'urgence  
Téléphones :    Portable : ..... / .....  
                          Professionnel : ..... / .....  
                          Domicile : ..... / .....  
E-mail : .....      N° Sécu : .....

### Recommandations particulières des parents

Médicales : .....  
.....  
 Comportementales : .....  
.....  
 Alimentaires : .....  
.....  
L'enfant sait-il nager ?  oui  non



## Conditions particulières

### 1. Règlement du stage

Les stages enfants de Mondial Junior sont réservés exclusivement aux membres adhérents de l'association.

La vie de groupe implique un comportement responsable et une attitude respectueuse envers les autres enfants et les adultes. Le directeur fixe les règles de conduite à respecter durant le stage. Nous nous réservons le droit de mettre fin au stage d'un enfant dont le comportement nuirait à l'harmonie du groupe.

La consommation de cigarette, d'alcool et de drogue est formellement interdite et est passible de renvoi. Le vol sous toutes ses formes n'est jamais toléré et entraîne le renvoi du stage.

### 2. Traitement médical

Si l'enfant est en cours de traitement, les médicaments devront être remis au responsable du stage. Mondial Junior décline toute responsabilité, en cas d'accident, si cette clause n'est pas respectée. Les parents devront prévenir le responsable du stage avant le début du séjour de tous problèmes médicaux ou autres, affectant l'enfant (ex : maladie contagieuse). Si cette clause n'est pas respectée, le directeur se réserve le droit de renvoyer l'enfant.

### 3. Assurance - Vol - Perte

Mondial Junior ne peut être tenue pour responsable du vol, de la perte ou de la détérioration d'effets ou d'objets personnels (sauf faute avérée de l'encadrement).

Les sommes d'argent en possession des enfants et les objets de valeur peuvent être confiés à l'équipe d'encadrement qui les tient à tout moment à la disposition de leur titulaire.

L'assurance comprise dans le stage couvre la responsabilité civile et l'individuelle-accident. Ne sont pas couverts : les actes de vandalisme, les destructions volontaires, les vols qualifiés dont pourraient être responsables les enfants, le vol d'espèces, la perte ou la détérioration des affaires ou vêtements de l'enfant, les frais engagés pour cause de maladie. La responsabilité financière de tels actes incomberait aux responsables de l'enfant et non à celle

de Mondial Junior. En cas de vols, dont pourraient être victime le stagiaire, la responsabilité de Mondial Junior est limitée au contrat souscrit à notre société d'assurance.

### 4. Assurance annulation offerte

L'assurance vous couvre lorsque vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler le stage (avant même qu'il ait commencé) pour les raisons suivantes :

- Le décès du participant, de ses ascendants ou descendants en ligne directe, des frères, des soeurs, des beaux-frères ou des belles soeurs du participant.

- Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subit y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours : clause valable pour le participant mineur.

- Le licenciement économique du père, de la mère ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur.

Cette assurance ne peut s'exercer pour tout fait provoqué intentionnellement par le participant elle n'est pas valable pour une annulation durant le stage. Si l'assurance fonctionne, le séjour est remboursé en totalité moins une franchise de 10 € de frais de dossier. Si l'assurance annulation n'est pas souscrite, les frais d'annulation suivants seront appliqués (hors frais de repas) :

- Plus de 21 jours avant le stage : 20 € de frais de dossier seront retenus.
- Entre 21 et 7 jours avant le stage : il sera retenu 50% du montant total du stage.
- Moins de 7 jours avant le stage : il sera retenu 80% du montant total du stage.

5. Des photos de groupe d'enfants peuvent être prises durant nos stages. Celles-ci peuvent ensuite figurer dans nos brochures ou sur notre site internet. Si vous souhaitez vous opposer à la parution de ces images merci de nous l'indiquer.

## Autorisation des parents

Je soussigné(e) ..... père  mère  tuteur   
de.....

**Après avoir pris connaissance du règlement ci-contre et en accepter tous les termes**, déclare autoriser mon enfant à participer au stage de Mondial Junior sur la base de loisirs La Pignata, et certifie que mon enfant ne présente aucune contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives et que ses vaccinations sont à jour (joindre photocopies).

### Autorisation médicale

- J'autorise le responsable du stage à faire soigner mon enfant et, en cas d'urgence, à faire pratiquer les interventions chirurgicales suivant les prescriptions des médecins.
- Je m'engage à rembourser à Mondial Junior les éventuels frais médicaux et pharmaceutiques nécessaires à mon enfant durant le stage.

Fait à ..... le .....  
(Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé" en toutes lettres)

**Signatures des parents :**

<b>FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2023-2024</b>	<b>LE PARTICIPANT</b> <b>NOM :</b> _____ <b>PRÉNOM :</b> _____ <b>DATE DE NAISSANCE :</b> _____ GARÇON <input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/>
---	--

**1 – VACCINATIONS** - se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant.

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
<b>Ou</b> DT polio				Autres (préciser)	
<b>Ou</b> Tétracoq					
BCG					

**SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION**  
**ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION**

**2 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ou durant le séjour ?

- Oui : Joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**). **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**
- Non

**À titre indicatif : L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?**

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**ALLERGIES :**

	oui	non
ASTHME	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MÉDICAMENTEUSES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ALIMENTAIRES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

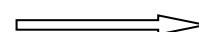
AUTRES (précisez) : .....

Régime alimentaire spécifique (fournir certificat médical) : .....

**PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR**

**P.A.I** (Projet d'Accueil Individualisé) en cours : Oui  Non

Joindre le protocole et toutes informations utiles.



**INDIQUEZ CI-APRÈS : LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE** :

.....  
 .....  
 .....  
 .....

### 3 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**VOTRE ENFANT PORTE-T-IL :**

	oui	non
DES LENTILLES* :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DES LUNETTES* :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DES PROTHÈSES AUDITIVES* :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE* :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**\* au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant**

**AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire) :**

.....  
 .....  
 .....

### 4- AUTORISATIONS

Autorisation de transport en véhicule (voiture, minibus, car) selon la législation en vigueur :

Oui  Non

### 5 -RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

TÉL. PERSONNEL : ..... TÉL. BUREAU : .....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) : .....

*Je soussigné(e),*

*responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence, seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.*

**Date :**

**Signature :**

## CONDITIONS GÉNÉRALES DU SCASC

### VACANCES 2024 (À conserver par l'agent AMU)

#### Public : Stages et séjours : 6/17 – BAFA : 16/21 ans

- Les activités proposées sont ouvertes uniquement aux enfants à la charge fiscale des personnels d'AMU, c'est-à-dire vivant dans le foyer de l'agent. **En cas de divorce/séparation** : l'agent doit attester que l'enfant concerné par la demande de stage/séjour est à sa charge fiscale. **Familles recomposées mariées ou pacées** : les enfants du conjoint non personnel de l'Université sont bénéficiaires s'ils sont à la charge fiscale du couple.
- Les enfants à charge des personnels en activité sont bénéficiaires depuis leurs 6 ans jusqu'à la veille de leur majorité.
- Les jeunes de 17 ans révolus, peuvent s'inscrire à un séjour avec subvention même s'ils atteignent les 18 ans au cours du séjour. Aucune inscription possible si le jeune a atteint 18 ans le 1<sup>er</sup> jour du séjour.
- Pour les stages BAFA uniquement, l'âge limite est fixé à 21 ans.
- Le personnel AMU devra continuer d'être bénéficiaire du SCASC et donc en activité durant le déroulement du stage/séjour de son enfant.
- Les orphelins d'un personnel AMU décédé sont bénéficiaires dans les mêmes conditions.

#### Inscriptions Enfance

1. **Nouveauté** : Il est désormais nécessaire d'effectuer votre dossier annuel d'ouverture de droits à chaque changement d'année civile directement en ligne via le lien <https://claps.univ-amu.fr/>. La subvention sera déterminée pour l'ensemble de l'année civile 2024, à partir des informations et des justificatifs fournis.
2. Respect obligatoire des dates et horaires de la campagne. Selon les cas, des listes d'attente sont établies en fonction du volume de la demande et du nombre de places mises à disposition par le prestataire (contraintes hébergement et transport et autres CSE inscrits). Une priorité est donnée aux familles qui n'ont pas bénéficié d'un stage/séjour subventionné du Catalogue Enfance du SCASC lors des vacances précédentes. De plus, en cas de départage, les dates et heures de réception du dossier par le SCASC servent de référence supplémentaire dans la constitution des listes des participants.
3. Toute inscription s'accompagne du dépôt du **dossier d'inscription complet signé + pièces justificatives + règlement au SCASC (selon les modalités choisies)** à votre bureau SCASC ou par mail (les adresses des différents campus sont disponibles en dernière page).
4. Si le dossier contient des adhésions/timbres, etc., il devra être remis en mains propres sur le campus dont relève l'agent, ou adressé par voie postale/navette dans le respect des dates d'inscription.
5. L'inscription sera confirmée par un mail du SCASC.

#### Subvention applicable sur le tarif « Organisme »

- La subvention SCASC est attribuée pour un seul séjour OU pour 1 ou 2 stages maximum, par enfant et pour chaque période de vacances scolaires. IL N'EST DONC **PAS POSSIBLE QU'À LA FOIS UN STAGE ET UN SÉJOUR SOIENT SUBVENTIONNÉS POUR UN MÊME ENFANT DURANT UNE MÊME PÉRIODE DE VACANCES.**



## Règlement :

### ➤ **Paiement par carte bancaire<sup>(1)</sup> ou chèque bancaire<sup>(2)</sup> :**

- Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Agent Comptable d'AMU.
- Le chèque ne doit comporter ni rature, ni plus de deux chiffres après la virgule.

**En cas de fratrie**, le règlement par chèque peut être groupé s'il s'agit des mêmes stages et séjours, sur les mêmes périodes.

- **Pour les stages/séjours dont le montant à charge de l'agent est ≤ à 90 € :**
    - Paiement de la totalité au dépôt du dossier (chèque) ou à la réception du mail de confirmation (CB)
  - **Pour les stages/séjours dont le montant à charge de l'agent est > à 90 € :**
    - Paiement de la totalité au dépôt du dossier (chèque) ou à la réception du mail de confirmation (CB)
- OU**
- Paiement en plusieurs fois :

#### **(1) CHÈQUE BANCAIRE :**

1 acompte de 50% au dépôt du dossier et 1 chèque de solde de 50% le mois suivant l'inscription.

Les chèques doivent être remis en main propre ou envoyés par voie postale/navette à votre SCASC Campus. En cas d'envoi, merci d'en faire un scan et de l'adresser à : [scasc-enfance@univ-amu.fr](mailto:scasc-enfance@univ-amu.fr)

#### **(2) CARTE BANCAIRE :**

Possibilité de payer en 3 fois sur base de l'échéancier qui vous sera proposé lors du mail de confirmation.

Si votre paiement n'intervient pas dans les délais impartis par le SCASC, votre inscription sera annulée à vos frais.

### ➤ **Paiement en Chèques-Vacances (ANCV) (dans la limite de 90% du prix du stage/séjour) :**

L'ensemble des Chèques-Vacances doit être remis lors du dépôt du dossier à votre bureau SCASC Campus. Le reste à charge devra être réglé par CB ou chèque bancaire. Le paiement en plusieurs fois reste néanmoins possible si la somme due restante est d'un montant supérieur à 90€.

Les Chèques-Vacances doivent être libellés au nom de l'organisme proposant le stage/séjour, au crayon à papier, dans l'attente de la validation de l'inscription (ex : REVE). Si l'inscription n'est pas validée, vos Chèques-Vacances vous seront remis en main propre par votre SCASC Campus ou renvoyés par lettre recommandée avec AR en cas d'impossibilité de vous déplacer.

## Annulation après la validation des inscriptions par le SCASC

- Tout stage/séjour débuté est dû dans son intégralité.
- Les conditions d'annulation dépendent des politiques commerciales de chaque partenaire.
- **Lors de chaque annulation, les parents doivent en informer le prestataire Enfance (REVE, La Ligue, SMUC...) et le SCASC par écrit en transmettant les justificatifs.**
- Les retenues et remboursements éventuels sont gérés par le SCASC. C'est le SCASC qui effectuera un virement crédit au bénéfice du parent ou qui lui demandera un complément de paiement. Si un parent annule un stage/séjour, sans motif valable et sérieux, le SCASC se réserve le droit de demander aux parents le paiement de 100% du prix organisme du stage/séjour (prix payé par l'agent + partie subventionnée).
- Les coordonnées des prestataires Enfance sont disponibles sur le site Intranet d'Aix-Marseille Université, et en bas de chaque page du Catalogue qui les concerne.
- Lors du stage/séjour, l'enfant est sous la responsabilité du prestataire Enfance. S'il est renvoyé pour comportement inadapté, les frais de transport seront à la charge des parents. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué. Le SCASC et le prestataire pourront prendre des sanctions à l'encontre de l'enfant sur les inscriptions à venir.



# SCASC CAMPUS VACANCES ETE 2024

## Inscriptions :

**Du lundi 18 mars à 09h au lundi 25 mars 2024 à 12h**

Toute inscription s'accompagne du dépôt du dossier d'inscription complet signé + pièces justificatives + règlement au SCASC (selon les modalités choisies). Si le dossier **contient des adhésions/timbres**, etc., il devra être remis en mains propres sur le campus dont relève l'agent (si la situation sanitaire le permet), ou adressé par voie postale/navette dans **le respect des dates d'inscription**.

**Pour tous renseignements : Contactez vos campus (liste ci-dessous)**

<p><b>Campus Aix</b></p> <p><a href="mailto:scasc-aix@univ-amu.fr">scasc-aix@univ-amu.fr</a> Skype : <a href="mailto:celine.dufort@univ-amu.fr">celine.dufort@univ-amu.fr</a> 04 13 55 30 25</p> <p><b>Horaires en présentiel :</b> Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 16h <b>Fermé les mercredis</b> <b>Fermeture exceptionnelle mardi 19 mars</b></p> <p><b>Sites extérieurs rattachés :</b> IAE-Arbois-MMSH-IRT-IECJ-IMPGT-SUFA-UTL Aix-Forbin-Montperrin-INSPE-SUAPS-IUT-Aix IUT-Salon</p>	<p><b>Campus Marseille Centre</b></p> <p><a href="mailto:scasc-centre@univ-amu.fr">scasc-centre@univ-amu.fr</a> 04 13 55 05 31</p> <p><b>Horaires en présentiel :</b> Lundi : 9h-12h30 / 13h30-16h Mardi, jeudi &amp; vendredi : 9h-12h30</p> <p><b>Sites extérieurs rattachés :</b> Place Le Verrier-Les Olives-Droit et FEG Canebière (Puvis de Chavanne-Colbert-Ilot du Bois) - Digne-Aubagne-Arles-Avignon</p>	<p><b>Campus Étoile</b></p> <p><a href="mailto:scasc-etoile@univ-amu.fr">scasc-etoile@univ-amu.fr</a> Skype : <a href="mailto:coralle.maisonneuve@univ-amu.fr">coralle.maisonneuve@univ-amu.fr</a> Tel : 04 13 94 51 19</p> <p><b>Horaires en présentiel :</b> <b>Du lundi au jeudi :</b> 9h-12h30 / 13h30-16h <b>Vendredi en télétravail :</b> 9h-12h30 / 13h30-16h (vous pouvez déposer le dossier au courrier) <b>Fermeture exceptionnelle mardi 19 mars</b></p> <p><b>Sites extérieurs rattachés :</b> Dépt. IUT St-Jérôme, Salon de Provence</p>
<p><b>Campus Luminy</b></p> <p><a href="mailto:scasc-luminy@univ-amu.fr">scasc-luminy@univ-amu.fr</a> Skype : <a href="mailto:alexandre.emelina@univ-amu.fr">alexandre.emelina@univ-amu.fr</a> 04 13 94 59 31</p> <p><b>Horaires en présentiel :</b> Lundi mercredi jeudi et vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h00</p> <p><b>Sites extérieurs rattachés :</b> Joseph Aiguier-OSU Endoume-Dépt IUT La Ciotat-Pôle de Gap</p>	<p><b>Site Pharo</b></p> <p><a href="mailto:scasc-pharo@univ-amu.fr">scasc-pharo@univ-amu.fr</a> Skype : <a href="mailto:sophie.sanchez.1@univ-amu.fr">sophie.sanchez.1@univ-amu.fr</a> 04 91 32 41 61</p> <p><b>Horaires en présentiel :</b> Lundi : 8h30-12h30 / 13h15-17h00 Mercredi, Jeudi, Vendredi : 8h30-12h30</p>	<p><b>Campus Timone</b></p> <p><a href="mailto:scasc-timone@univ-amu.fr">scasc-timone@univ-amu.fr</a> Skype : <a href="mailto:sabine.goitre@univ-amu.fr">sabine.goitre@univ-amu.fr</a> 04 91 32 43 54</p> <p><b>Horaires :</b> Lundi, mardi, jeudi en présentiel : 9h-12h30 / 13h30-16h Vendredi en télétravail : 9h-12h30 / 13h30-16h <b>Fermé les mercredis</b> <b>Fermeture exceptionnelle mardi 19 mars</b></p> <p><b>Sites extérieurs rattachés :</b> SIUMPPS, EJCAM, UTL Marseille Nord : Faculté de Médecine site Nord - EU3M</p>